De nouvelles données issues du *Baromètre santé Inpes 2014* font apparaître **des premiers résultats encourageants sur la consommation de tabac**
en France :

- le nombre de fumeurs réguliers (qui fument tous les jours) baisse pour la 1ère fois depuis 2010, passant de 29,1% en 2010 à 28,2% en 2014 ;

- la proportion d'ex-fumeurs a augmenté de deux points, passant de 29,2% en 2010 à 31% en 2014 et la part des fumeurs ayant fait une tentative d'arrêt dans l'année passe de 25,2% à 29% ;

- la prévalence du tabagisme régulier chez les femmes est passée de 26% en 2010 à 24,3% en 2014.

Toutefois, la prévalence tabagique reste globalement élevée en France avec 34% de fumeurs actuels (fumant de temps en temps) chez les 15-75 ans. Elle reste largement supérieure à celle de nombreux autres pays occidentaux. De même, le nombre de personnes qui expérimentent le tabac reste trop important (près de 80%).

Ces résultats confirment la nécessité de poursuivre la politique engagée pour faire reculer le tabagisme en France en renforçant la prévention pour éviter l'entrée dans le tabagisme et en agissant efficacement pour aider les fumeurs à arrêter de fumer. C'est l'enjeu du Programme national de réduction du tabagisme (PNRT) lancé par Marisol TOURAINE le 25 septembre 2014.

Plusieurs mesures ont été mises en œuvre depuis septembre 2014 :

- diffusion de la campagne d'information « le tabac tue un fumeur sur deux » ;

- triplement du forfait substitut nicotinique pour les jeunes de 20 à 25 ans ;

- encadrement de la publicité pour les cigarettes électroniques.

Dans le cadre de l'examen du projet de loi relatif à la santé au Parlement en avril, le Gouvernement intégrera par amendement des mesures du PNRT :

- Le paquet neutre de cigarettes, pour lutter efficacement contre le marketing ;

- Les espaces de vente sans publicité ;

- Les véhicules sans tabac en présence d'enfants ;

- L'interdiction de la publicité pour les cigarettes électroniques et l'interdiction de vapoter dans certains lieux publics ;

- L'habilitation des policiers municipaux à exercer les contrôles de la règlementation liée au tabac ;

- L'interdiction des arômes artificiels qui attirent les jeunes ;

- La transparence du lobbying de l'industrie du tabac.

Continuer de faire baisser la consommation de tabac des femmes

La consommation de tabac chez les femmes de 20 à 25 ans est passée de 39% en 2010 à 32,5% en 2014 et de 35,7% à 28,7% pour les femmes de 26 à 34 ans.

Mais le cancer du poumon est depuis quelques années la deuxième cause de mortalité par cancer chez les femmes, avec 8623 décès en 2012, juste derrière le cancer du sein.

17,8% des femmes enceintes fument toujours au troisième trimestre de leur grossesse. Il s'agit du taux le plus élevé d'Europe. **Marisol TOURAINE a annoncé la mise en place du pictogramme « femmes enceintes » qui apparaîtra systématiquement sur tous les paquets de cigarettes** dans un délai de six mois, pour sensibiliser les femmes aux dangers du tabac pendant leur grossesse.

Poursuivre la vigilance autour de la cigarette électronique, principalement utilisée par les jeunes.

Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, suit de très près **l'évolution de la consommation de cigarettes électroniques** et a rappelé ce jour que si la cigarette électronique peut éventuellement être utilisée pour aider à l'arrêt du tabac, son encadrement doit être renforcé pour éviter l'incitation des jeunes à commencer à fumer.

En effet, le Baromètre indique que les « vapoteurs » sont en moyenne plutôt jeunes :

- 8% des 25-34 ans sont des utilisateurs quotidiens ;

- 45% des 15-24 ans ont essayé la cigarette électronique.

La vente de cigarettes électroniques aux mineurs est interdite depuis juin 2013.